

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence d'Éric LYOBARD, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Éric LYOBARD, Annie PASCAL, Georges ROMÉO, Éric BARTHÉLÉMY, Nicolas ARMAND.

**Membres absents** : Maximilien GIRARD, Guillaume VELT.

**Date de la convocation** : 22 août 2023

**Secrétaire de séance** : Annie PASCAL

**Membres en exercice** : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE-2023-21**

**Objet : Aménagement d'un espace public – demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un espace public dont le coût prévisionnel s'élève à 31 597.00 € HT. Il présente le plan de financement de cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- **D'approuver** le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T.	TAUX (%)
Département de la Drôme	22 117.90 €	70 %
Région Auvergne Rhône Alpes	3 159.70 €	10 %
Part communale	6 319.40 €	20 %
TOTAL PROJET	31 597.00 €	100 %

- **De solliciter** une subvention auprès du Département de la Drôme ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE-2023-22**

**Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 – budget « eau & assainissement »**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

**Vu** le budget « eau & assainissement » de la commune d'Eygalayes ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser une décision modificative du budget « eau & assainissement » de l'exercice 2023 :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide** de voter la décision modificative budgétaire suivante :

**Virement de crédit** : section de fonctionnement :

DF 6378/011 Autres taxes et redevances	- 1 283.00
DF 706129/014 Reversement AE - Redevance modernisation réseaux collecte	+ 360.00
DF 701249/014 Reversement AE - Redevance pollution domestique	+ 923.00

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE-2023-23

#### Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 – budget principal

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

**Vu** le budget principal de la commune d'Eygalayes ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser une décision modificative du budget principal de l'exercice 2023 :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide** de voter la décision modificative budgétaire suivante :

**Virement de crédit** : Section de fonctionnement :

DF 615228/011 Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 70.00
DF 7391118/014 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	+ 70.00

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence d'Éric LYOBARD, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Éric LYOBARD, Annie PASCAL, Georges ROMÉO, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Nicolas ARMAND.

**Membre absent** : Guillaume VELT.

**Date de la convocation** : 22 août 2023

**Secrétaire de séance** : Annie PASCAL

**Membres en exercice** : 7

#### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE-2023-24

#### Objet : Décision modificative budgétaire n° 2 – budget « eau & assainissement »

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

**Vu** le budget « eau & assainissement » de la commune d'Eygalayes ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser une décision modificative du budget « eau & assainissement » de l'exercice 2023 :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide** de voter la décision modificative budgétaire suivante :

**Ouverture de crédit** :

#### FONCTIONNEMENT

DF 61523/011 Entretien et réparations réseaux	+ 6 200.00
RF 7011/70 Vente d'eau	+ 6 200.00

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE-2023-25**  
**Objet : Soutien financier à la commune de Séderon**

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la commune de Séderon, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le maire de Séderon et le Conseil Municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'AMF 26 (association des maires et Présidents d'intercommunalités de la Drôme).

Les sommes versées doivent être attribuées à l'association « Ambre Solutions » qui vient en aide de façon très concrète à la population locale depuis le sinistre.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association AMBRE SOLUTIONS pour les sinistrés de Séderon.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide financière d'un montant de 200 €.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune d'Eygalayes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

**Considérant** que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des sinistrés de Séderon,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

**Article 1** : d'autoriser Madame, Monsieur, le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « AMBRE SOLUTIONS » domiciliée à BOUC BEL AIR.

**Article 2** : de donner pouvoir à Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Transmis en Préfecture le 31 août 2023

Affiché le 31 août 2023